

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet d'extension d'une carrière déjà existante sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAMOG

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 5 1 8 4 0 9 7 0 0 0 0 7 0

Forme juridique

Société par actions simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Projet soumis à examen au cas par cas :  c) Extension inférieure à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE  Projet non-concerné par la nomenclature IOTA

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de maintenir une activité de production de sablons dans le Pays de Bray et afin d'éviter une rupture de l'approvisionnement local, SAMOG sollicite l'extension de la carrière de Cuy-Saint-Fiacre sur une emprise inférieure à 6 ha.

SAMOG sollicite également un renouvellement de son emprise actuellement autorisée, dans un souci de cohérence d'exploitation, d'acheminement des matériaux, d'accès et de remise en état.

L'exploitation conduira à l'extraction de 330 000 m<sup>3</sup> de sablons et 90 000 m<sup>3</sup> de terres végétales, de terres inertes de découverte et d'argile intercalaire. SAMOG souhaite conserver le rythme annuel d'exploitation autorisé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2005 modifié par l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2019, c'est-à-dire 60 000 tonnes en moyenne annuelle et 80 000 tonnes au maximum (tonnage commercialisable), avec au maximum 15 000 m<sup>3</sup> par an de matériaux inertes extérieurs valorisés en remblaiement pour la remise en état finale.

La durée d'autorisation sollicitée est de 15 ans.

## 4.2 Objectifs du projet

L'extension de la carrière actuelle permettra :

- La pérennisation du tissu économique local
- De subvenir aux besoins d'un territoire enclavé (Les carrières alluvionnaires les plus proches, en allant vers Dieppe ou au niveau des boucles de la Seine, sont à une distance d'au moins 50 km)
- De limiter les distances de transport et réduire d'autant la pollution associée
- De pérenniser nos relations avec des clients locaux et fidèles (collectivités, sociétés de travaux publics, etc...)
- De maintenir l'effort du double fret avec l'activité remblai
- De valoriser des déchets inertes non recyclables issus de chantiers locaux pour le réaménagement du site
- De valoriser un matériau présent dans le Pays de Bray
- De pérenniser la plateforme de recyclage dans le maillage territorial,
- Une fois le site exploité, le retour à son usage premier de prairie de pâturage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La découverte sera décapée à la pelle et stockée temporairement sous forme de merlons périphériques.

Le gisement sera extrait avec une pelle sur chenille ou avec une chargeuse sur pneumatiques au niveau des fronts de taille. Le gisement sera stocké temporairement près de l'extraction puis acheminé sur le périmètre de la carrière actuellement autorisée pour y être criblé.

Le remblaiement se fera par campagne ponctuelle limitée dans le temps, hors vacances scolaires.

Compte-tenu de la présence d'un chemin communal entre la carrière actuelle et l'extension, un aménagement sera mis en place afin de préserver ce chemin de randonnée.

Le périmètre ICPE sera clôturé.

L'exploitation se déroulera comme actuellement de 7h30 à 17h du lundi au vendredi.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le gisement sera extrait avec une pelle sur chenille ou avec une chargeuse sur pneumatiques au niveau des fronts de taille. Le gisement sera stocké temporairement près de l'extraction puis acheminé pour criblage et commercialisation sur le périmètre actuellement autorisé de la carrière .

L'extraction de l'extension sollicitée se déroulera en 3 phases quinquennales.

Remise en état du site :

Les travaux de remise en état ont déjà été réalisés dans l'emprise de la carrière actuelle sur la phase 1, conformément au plan de remise en état acté dans l'arrêté préfectoral en vigueur (plan d'eau aménagé en zone humide, prairie reconstituée). Le présent projet aboutira à un retour à la prairie initiale avec 2 mares. Par ailleurs, les haies en bordure ouest et est de l'extension sollicitée seront maintenues. Une haie en périphérie nord-ouest / nord-est sera créée sur la bande des 10 mètres. Les autres haies seront renforcées si nécessaire.

Eaux utilisées ou affectées :

Le présent projet n'impliquera pas d'utilisation/prélèvement d'eau, ni de rejet d'eau.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La carrière actuelle a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2005. En 2015, une déclaration a été effectuée pour une activité de criblage et de concassage ainsi qu'une activité de négoce. En 2019, un arrêté préfectoral complémentaire a permis de modifier le réaménagement final du site et de prolonger l'arrêté initial de 5 ans.

Le présent projet d'extension de carrière est soumis à une procédure de "cas par cas". (R. 122-3 du code de l'environnement)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'extension sollicitée :	5,5 hectares
Tonnage annuel moyen extrait :	60 000 tonnes
Tonnage annuel maximal extrait :	80 000 tonnes
Volume à extraire :	330 000 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue des Bruyères  
76220 Cuy-Saint-Fiacre

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

L'accès sera identique à celui déjà existant pour la carrière aujourd'hui autorisée :

Départementale 915 puis rue des Bruyères.

L'accès au site est direct et permet de n'avoir à traverser aucun centre de village.

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Deux avis à dire d'experts (bruits et faune flore) sont joints à cette présente demande de cas par cas.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du Pays de Bray est concerné par le zonage ZNIEFF de type II n° 230000754 (Le Pays de Bray humide). Les 2 ZNIEFF de type I les plus proches sont la ZNIEFF n° 230030411 "Les Bruyères" située en limite sud de l'extension et la ZNIEFF n° 230000239 "Margy" à 942 m à l'ouest du projet sollicité. Le projet est sans incidence sur les habitats ou espèces déterminantes des ZNIEFF (Cf. étude jointe).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-concerné. Distance la plus courte entre le projet et le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine : 3,7 km
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-concerné Distance du site classé le plus proche du projet : 2,2 km Désignation : Eglise de Dampierre-en-Bray datant du 12e et 17e siècle inscrite aux monuments historiques le 24/11/1924. Carrière actuelle & extension sollicitée non visibles depuis ce site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du site Natura 2000 FR 2300131 "Pays de Bray humide". Il n'est pas de nature à remettre en cause son intégrité physique et n'aura pas d'impact sur les espèces ayant justifié la désignation de ce site (voir l'étude jointe).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-concerné. Distance du site classé le plus proche du projet : 1,3 km Désignation : Croix située dans le cimetière de Cuy-Saint-Fiacre datant du 16e siècle et classée aux monuments historiques le 21/03/1910 Carrière actuelle & extension sollicitée non visibles depuis ce site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nappe présente au niveau du gisement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la carrière a pour but l'extraction et la production de sablons. Tous les matériaux inertes réceptionnés sur le site sont soit recyclés sur des chantiers locaux, soit valorisés par remblaiement. Les argiles intercalaires sont aussi utilisées pour le réaménagement final. Les inertes de découverte et les terres végétales sont réemployées dans le cadre du réaménagement coordonné de la carrière. Le volume de remblaiement du site est inférieur au volume d'extraction. Aucun matériau ne sera excédentaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la carrière a pour but la production de sablons. Le projet utilisera les ressources naturelles du sous-sol (sable). Le volume d'extraction des ressources naturelles sera supérieur au volume de remblai du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toute la surface de l'extension sollicitée ne sera pas perturbée en même temps, l'exploitation et le réaménagement étant progressifs et coordonnés. En effet, l'exploitation suit un phasage par année qui permet de laisser des zones refuges. Le site retournera à son état initial de prairie grâce au réaménagement final sollicité.  Une étude à dire d'expert a été réalisée par le bureau d'études Routier Environnement et est joint en annexe du Porté à connaissance.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toute la surface de l'extension sollicitée ne sera pas perturbée en même temps, l'exploitation et le réaménagement étant progressifs et coordonnés. En effet, l'exploitation suit un phasage par année qui permet de limiter le secteur en cours d'extraction et de réaliser un réaménagement au plus tôt. La totalité du périmètre de l'extension sollicitée retrouvera son état initial de prairie grâce au réaménagement final sollicité.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière et son extension sollicitée sont éloignées de toute industrie Seveso et n'est compris dans aucun PPRT. Le projet sera à l'origine de risques limités, connus et maîtrisés. La cuve à fuel est à double paroi. Le ravitaillement des engins est réalisé dans le respect des consignes de sécurité et de prévention des pollutions. Des kits anti-pollution sont présents dans les engins. Des consignes d'exploitation sont établies par l'exploitant. Le personnel est régulièrement formé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et son extension sollicitée ne sont pas concernés par un PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au vu du faible tonnage extrait, l'activité projetée ne présente pas de risque sanitaire particulier pour les populations voisines. Un merlon et une haie seront créées entre l'exploitation et les maisons au nord. Un éloignement supplémentaire entre l'exploitation et les maisons au nord a été appliquée suite à la concertation avec les riverains. La circulation et le chargement des camions clients ne se feront pas sur l'extension sollicitée.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation sera la même qu'aujourd'hui. L'accès actuel sera maintenu. Aucun camion n'arrivera côté nord. La circulation et le chargement des camions clients ne se feront pas sur l'extension sollicitée mais sur le même secteur qu'aujourd'hui. Le projet actuel conserve le même fonctionnement que la carrière actuellement autorisée : mêmes horaires d'ouverture, même tonnage extrait et mêmes activités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités sur le site seront à l'origine d'émissions sonores. Une étude acoustique a été réalisée dans le cadre du présent projet et des mesures seront prises afin de limiter les émissions sonores et de respecter les émergences réglementaires au niveau des ZER et en limite de propriété (voir le rapport de demande joint en annexe).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les matériaux manipulés sur la carrière et son extension sont inertes, aucune odeur ne sera émise.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités sur le site seront à l'origine de vibrations dues notamment à la circulation d'engins dans l'emprise du site. Les émissions de vibrations seront très limitées.</p> <p>La cribleuse sera maintenue côté carrière actuellement en cours d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La carrière et son extension seront ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 17h. Il n'y aura aucune activité nocturne et donc pas de trafic routier nocturne lié au projet.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités sur l'extension sollicitées pourront être à l'origine de poussières. Ces émissions seront très limitées de par les mesures prises par l'exploitant (merlons, haies, arrosage).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront issus de l'entretien curatif et du ravitaillement des engins.</p> <p>D'éventuels matériaux non-conformes peuvent être détectés lors de la procédure de contrôle des déchets inertes entrants. Des mesures de gestion de ces déchets sont déjà mises en place par l'exploitant.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension sollicitée est localisée en dehors et à distance de tout monument historique, site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé. Elle est voisine de la carrière actuelle. Au niveau du paysage, une étude paysagère est jointe au présent dossier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas à long terme l'usage du sol initial puisque l'objectif de ce projet est de rendre le site à son usage originel de prairie de pâturage. Les haies existantes et/ou créées seront maintenues après réaménagement.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La carrière de la société Mont Louvet n'est plus exploitée.

L'extraction côté extension sollicitée ne sera débutée que quand l'extraction de la carrière actuellement autorisée sera terminée.

Etant donné le caractère local et limité des incidences du projet, non susceptibles de créer des nuisances, l'évaluation des éventuels effets cumulés n'est pas pertinente.

L'éventuel cumul avec d'autres activités, telles que l'agriculture, resterait localisé, éloigné de la zone d'habitat et bloqué par la topographie et les écrans de végétation.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les différentes mesures prises pour éviter ou réduire les effets du projet sont les suivantes :

- mêmes horaires d'ouverture du site,
- utilisation de l'accès carrière déjà existant,
- limitation de la surface en exploitation,
- réaménagement coordonné,
- mise en place d'un merlon et de haies entre l'exploitation et les habitations au nord,
- éloignement du projet des premières habitations décidé suite à la concertation,
- zéro circulation camion client sur l'extension sollicitée,
- remise en état comprenant 2 mares avec retour en prairie de pâturage,
- mesures de gestion des déchets,
- consignes de sécurité et de prévention des pollutions.

Ces différentes mesures sont explicitées dans le Porter à connaissance annexé au présent cerfa.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le fonctionnement de la carrière sur l'extension sollicitée sera globalement identique à la carrière actuellement autorisée (accès au site, tonnage annuel et maximal extraits, niveaux de bruits, méthode d'exploitation, et remblaiement identiques).

Compte tenu des 2 avis d'experts (faune flore et modélisation acoustique), il est démontré que l'incidence environnementale du projet sera faible.

Ainsi, nous estimons que notre projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Porter à connaissance avec en annexe :  
Justification du site  
Extrait kbis SAMOG, arrêtés préfectoraux, maîtrise foncière et accord  
Dossier de concertation  
Expertise immobilière  
Etude intégration paysagère  
Etude hydraulique  
Etude acoustique  
Etude faune flore  
Calculs des garanties financières

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Blangy-sur-Bresle

le, 25/11/2022

Signature

